

## **S.O.R.E.C. AUDIT**

S.A.R.L. au capital social de 50.000 €

Siège social : 146, Boulevard de Poitiers

79300 BRESSUIRE

817.755.861 RCS NIORT

\*\*\*\*\*

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** **EN DATE DU 2 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux Mars à 9 heures.

Les associés de la Société S.O.R.E.C. AUDIT, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 50.000 €, dont le siège social est 146, Boulevard de Poitiers à BRESSUIRE (79300), se sont réunis audit siège en assemblée générale mixte sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

|                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| - La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E, propriétaire de | 870 parts |
| - La Société ALBIZIA INVEST, propriétaire de              | 125 parts |
| - Monsieur Luc ROUSSEAU, propriétaire de                  | 1 part    |
| - Monsieur Jean-François DEVAUD, propriétaire de          | 1 part    |
| - Monsieur Bruno FREULON, propriétaire de                 | 1 part    |
| - Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET, propriétaire de  | 1 part    |
| - Monsieur Benjamin GRIEU, propriétaire de                | 1 part    |

1.000 parts

=====

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-François DEVAUD, l'un des gérants de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés dans les délais prévus par la Loi, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

#### **RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES :**

- Cessions de parts sociales, conformément à l'article 9 des statuts,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation des cessions de parts sociales envisagées,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

#### **RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES :**

- Nomination d'un gérant supplémentaire,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

### **RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES :**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés prend acte que la Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E envisage de céder 2 parts sociales sur les 870 lui appartenant dans la Société :

- **à Madame Rachel Jackie LHOMMEDET,**  
née le 21 Juin 1997 à BRESSUIRE (79),  
liée à Monsieur Florian Stéphane Georges REDUREAU né le 19 Juillet 1998 à BRESSUIRE (79), par un PActe Civil de Solidarité enregistré par l'Officier de l'Etat Civil de la Commune de BRETIGNOLLES (79) et inscrit sur le registre tenu à cet effet par la Mairie susvisée à la date du 22 Décembre 2022 sous le numéro 79050 2022 000006,  
demeurant 17, Chemin des Bois à BRETIGNOLLES (79140),  
**à hauteur d'une part sociale,**
- **à Monsieur Jérôme Bernard Claude BOITEAU,**  
né le 3 Août 1976 à THOUARS (79),  
célibataire majeur non lié par un PActe Civil de Solidarité,  
demeurant 9, Rue de la Sablonnière à LOUZY (79100),  
**à hauteur d'une part sociale.**

L'article 9 des statuts prévoit que le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales est requis pour toute cession de parts au profit d'un tiers.

En conséquence, et conformément à l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés décide d'agréer Madame Rachel LHOMMEDET et Monsieur Jérôme BOITEAU, sus-nommés, en qualité de nouveaux associés ainsi que les cessions envisagées.

**Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

## DEUXIEME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive des cessions de parts précédemment autorisées, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, décide de modifier, comme suit, l'article 7 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts.

### **ARTICLE 7 - Capital social – Répartition des parts – Liste des associés :**

Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €). Il est divisé en MILLE (1.000) parts sociales de CINQUANTE EUROS (50 €) chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 1.000, souscrites en totalité et intégralement libérées dans les conditions exposées ci-dessus, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs et des cessions de parts sociales intervenues sous seings privés en date des 4 Décembre 2017, 31 Janvier 2025 et 2 Mars 2026, savoir de la manière suivante :

|                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| - La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E, propriétaire de numérotées de 128 à 995 inclus. | 868 parts |
| - La Société ALBIZIA INVEST, propriétaire de numérotées de 1 à 125 inclus.                | 125 parts |
| - Monsieur Luc ROUSSEAU, propriétaire de numérotée 996.                                   | 1 part    |
| - Monsieur Jean-François DEVAUD, propriétaire de numérotée 997.                           | 1 part    |
| - Monsieur Bruno FREULON, propriétaire de numérotée 998.                                  | 1 part    |
| - Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET, propriétaire de numérotée 999.                   | 1 part    |
| - Monsieur Benjamin GRIEU, propriétaire de numérotée 1.000.                               | 1 part    |
| - Madame Rachel LHOMMEDET, propriétaire de numérotée 126.                                 | 1 part    |
| - Monsieur Jérôme BOITEAU, propriétaire de numérotée 127.                                 | 1 part    |

**Total égal au nombre de parts composant  
le capital social**

---

1.000 parts  
=====

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES :**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés décide de nommer en qualité de co-gérante :

- **Madame Rachel Jackie LHOMMEDET,  
demeurant 17, Chemin des Bois à BRETIGNOLLES (79140),**

et ce, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

La gérante exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

**Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Madame Rachel LHOMMEDET, présente à l'assemblée, déclare accepter les fonctions de gérante qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé les associés présents.

#### **1°/ Les signatures des associés :**

La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E  
Associée  
représentée par l'un de ses gérants  
Monsieur Jean-François DEVAUD

La Société ALBIZIA INVEST  
Associée  
représentée par son gérant  
Monsieur Luc ROUSSEAU

Monsieur Jean-François DEVAUD  
Gérant et associé

Monsieur Bruno FREULON  
Gérant et associé

Madame Christelle THIEBAUD ép. SERRET  
Gérante et associée

Monsieur Benjamin GRIEU  
Associé

Monsieur Luc ROUSSEAU  
Gérant et associé

**2°/ L'acceptation des fonctions de la nouvelle gérante :**

Madame Rachel LHOMMEDET  
*« Bon pour acceptation des fonctions de gérante ».*